



La nouvelle déchèterie mobile

À compter du mois de juillet, la Communauté de Communes propose un nouveau service aux particuliers avec la création d'une déchèterie mobile réservée aux habitants de la Vallée de Saint-Amarin.

La collecte des encombrants en porte à porte, comme les collectes ponctuelles à Wesserling des déchets électriques et électroménagers (D3E) et des déchets ménagers spéciaux (déchets toxiques), cesse au profit d'une solution plus adaptée aux attentes de la population.

> Gagner en efficacité

• Des collectes plus fréquentes et plus régulières.

Grâce à ce nouveau service, il est prévu deux à quatre collectes par mois dans la Vallée.

Les habitants n'ont plus besoin de stocker des encombrants, des déchets ménagers spéciaux ou électriques durant des mois.

• Permettre une meilleure valorisation.

Les déchets collectés en porte à porte étaient dirigés vers un centre d'enfouissement où ils étaient enterrés sans aucun tri, sans aucune valorisation.

Désormais, les gravats, la ferraille, le bois, les déchets spéciaux sont triés, recyclés ou valorisés pour la production d'énergie.

• Plus de déchets collectés.

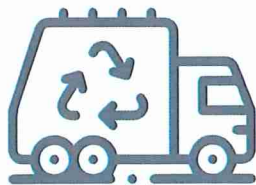
Les gravats, le plâtre et le placoplâtre, qui n'étaient pas collectés jusqu'ici, vont désormais l'être.

• Pour que nos villages restent propres.

Les mairies réalisent de nombreux efforts pour embellir leurs communes, avec le concours des habitants. Force est de constater que la collecte en porte à porte n'apporte pas sa contribution à l'embellissement de nos villages.

Au contraire, elle se traduit par une exposition d'encombrants non seulement dans les rues de nos communes, mais aussi après le ramassage.

La nouvelle déchèterie mobile va aussi contribuer à maintenir une propreté de nos voies publiques.



> En pratique

• Localisation de la déchèterie mobile.

Les sites choisis, en concertation avec les communes de la CCVSA, sont répartis de façon équilibrée sur le territoire. Il s'agit des communes d'Oderen, Felling, Malmerspach et Moosch.

Elles ont été retenues parce que situées en haut et en bas de la Vallée pour permettre à tous les ménages d'y accéder facilement.

• Le coût ?

L'accès à la déchèterie mobile ne sera pas facturé, son financement est couvert par la redevance.

> Quand ?

La déchèterie mobile sera proposée selon le calendrier suivant dès le mois de juillet :

- **Moosch**, place Arnaud Beltrame, les **mercredis** 05/07, 02/08, 06/09, 04/10 et 08/11.
- **Felling**, parking des ateliers communaux, les **jeudis** 06/07, 03/08, 07/09, 05/10, 09/11.
- **Oderen**, parking de la salle des fêtes, les **jeudis** 20/07, 17/08, 21/09, 19/10, 21/12.
- **Malmerspach**, parking dans le parc (anciennement ZI de Malmerspach), les **vendredis** 21/07, 18/08, 22/09, 20/10, 22/12.

Soit 4 jours par mois de juillet à octobre et 2 jours par mois en novembre et décembre.

Le calendrier des collectes est aussi mis à la disposition des habitants depuis le site internet de la Communauté de Communes sous l'onglet **Vos services/ Déchets**.

• Pour qui ?

Chaque site est ouvert à tous les habitants de la Communauté de Communes de la vallée de Saint-Amarin, quelle que soit leur commune de résidence.

Mais, la déchèterie mobile est formellement interdite aux professionnels.

> Les horaires

Pour une question de sécurité liée à la luminosité sur les sites, l'accueil se fait de 13h à 19h de juillet à septembre, et de 10h à 16h d'octobre à décembre.

• Quels déchets sont acceptés ?

Les gravats (déblais de démolition, carrelage, tuiles, plâtre et placoplâtre, pots en terre cuite), la ferraille, le bois, les papiers et cartons, les encombrants, les meubles, les matelas, les déchets ménagers spéciaux, les déchets électriques, les piles, les ampoules et les huiles.

• Quels déchets seront refusés ?

(liste non exhaustive)

Les ordures ménagères, les sacs de déchets, les pneus, l'amiante, les déchets médicaux et pharmaceutiques, les huisseries, les fenêtres* et les miroirs, les déchets verts, les produits explosifs et radioactifs, les textiles, les cadavres d'animaux, les véhicules hors d'usage.

*La collecte des huisseries et fenêtres sera opérationnelle en 2024.

• Et le réemploi ?

Un espace de dons autogéré sera installé à l'entrée de certains sites. Déposez et prenez ce que vous voulez. À la fin de la journée, ce qui reste sera automatiquement vidé dans la benne correspondante.



• Attention !



Le stationnement est interdit dès la veille du jour de collecte sur les sites de déploiement de la déchèterie mobile. Les infractions sont verbalisées.

Le volume apporté à chaque passage est limité à un coffre de voiture et/ou une remorque simple essieu.

Les véhicules professionnels ainsi que les véhicules assimilés à une activité professionnelle (utilitaires de plus d'1m90 et/ou de PTAC ≥ 3,5 T, véhicules aménagés à des fins d'exploitation de leur volume, plateau remorque, etc.) sont interdits d'accès.

Bien sûr le civisme, le bon sens et la tolérance sont toujours les bienvenus. Les services de la Communauté de Communes se tiennent à votre disposition pour toute information.

*Poids Total Autorisé en Charge